



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/26/156

Affaire suivie par : Jean-Yves Ragil

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : dec.concours-g2@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE N° DEC POLE CONCOURS/XIII/26/156 du 27 mai 2026

ANNULE ET REMPLACE ARRETE N° DEC POLE CONCOURS/XIII/26/33 du 9 mars 2026

relatif à la composition du jury du recrutement du concours unique pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2026, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Éducation nationale ;
- vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale, modifié par l'arrêté du 24 octobre 2005 ;
- vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : le jury chargé d'examiner les candidats au concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit, au titre de la session 2026 :

Mme	CHAMOSSET Marie	Rectorat - Grenoble Directrice des ressources humaines adjointe	Présidente du jury
M.	INES David	Lycée Aristide Bergès - Seyssinet-Pariset Personnel de direction	Vice-Président du jury
Mme	AGOSTINO Angelina	Collège Les Rives du Léman - Evian-les-Bains Infirmière d'établissement	Membre de jury

Mme	ARGOUD Lysande	Lycée Germain Sommeiller - Annecy Infirmière d'établissement	Membre de jury
M.	BERTHOLET Régis	Lycée Pierre du Terrail – Pontcharra Personnel de direction	Membre du jury
M.	BOGUET Clément	Rectorat - Grenoble Médecin de l'Éducation nationale	Membre de jury
Mme	BOULMEDAIS-FAIVRE Sarah	Collège Gaspard Monge - Saint-Jeoire Personnel de direction	Membre de jury
Mme	BOURDIER Magali	Collège Arc en Ciers - Les Avenières Veyrins- Thuellin Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	BREZOVSEK Andréa	Lycée La Saulaie - Saint-Marcellin Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	CAUBIEN Adèle	Lycée Gabriel Faure - Annecy Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	CHAMBARD Colette	Rectorat - Grenoble Infirmière conseillère technique	Membre de jury
Mme	CECON Corinne	Collège Icare - Goncelin Infirmière d'établissement	Membre de jury
M.	COCHE Olivier	Lycée le Cheylard - Le Cheylard Infirmier d'établissement	Membre de jury
Mme	COUZON Aurélie	Collège Brassens - Pont-Evêque Infirmière d'établissement	Membre de jury
M.	CURRENTI Maurizio	DSDEN 26 - Valence Médecin de l'Éducation nationale	Membre de jury
M.	DEMEZ Stéphane	Collège Marcelle Rivier - Beaumont lès Valence Personnel de direction	Membre de jury
Mme	DE NARDO Marie	DSDEN - Annecy Infirmière conseillère technique départementale	Membre de jury
Mme	DERVIEUX Sandrine	Collège Louis Aragon - Villefontaine Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	DIDIER Hélène	Collège Liers et Lemps - Le Grand-Lemps Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	DUPASQUIER Nathalie	Lycée Jean-Claude Aubry - Bourgoin-Jallieu Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	ESTEVE Candyce	Lycée Boissy d'Anglas - Annonay Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	GAILHOT Valérie	Collège Marcel Bouvier - Les Abrets Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	GUEGAN Karine	Collège Charles Munch - Grenoble Infirmière d'établissement	Membre de jury

Mme	HERMANT Aurélie	Lycée Ella Fitzgerald - Vienne Personnel de direction	Membre de jury
M.	HERMOSO Marc	Lycée Roger Deschaux - Sassenage Personnel de direction	Membre de jury
Mme	LE-CLEACH-CAMIER Julie	Lycée Marie Curie - Echirolles Personnel de direction	Membre de jury
Mme	LIABEUF Catherine	Collège Pré Bénit - Bourgoin-Jallieu Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	MARQUANT Jessica	Lycée Champollion - Grenoble Infirmière d'établissement	Membre de jury
M.	MONNEY Laurent	Lycée Vincent d'Indy - Privas Personnel de direction	Membre de jury
M.	NESPOULOUS Cyril	Collège Le Laoul - Bourg-Saint-Andréol Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	NIFOSI Sandrine	Collège Fernand Bouvier - Saint Jean De Bournay Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	PLESSY Pascale	DSDEN 38 - Grenoble Médecin de l'Éducation nationale	Membre de jury
Mme	PRUNIER Carine	Collège Mont des princes - Seyssel Personnel de direction	Membre de jury
M.	REGUILLON Christophe	Lycée Louis Armand - Chambéry Infirmier d'établissement	Membre de jury
Mme	RISTE Claire	DSDEN 26 - Valence Infirmière conseillère technique départementale	Membre de jury
Mme	RUBY Karine	Lycée Gambetta - Bourgoin-Jallieu Infirmière d'établissement	Membre de jury
Mme	SETA Clémentine	Collège Henry Bordeaux – Cognin Personnel de direction	Membre de jury
M.	SUBTIL William	Lycée Ella Fitzgerald - Vienne Infirmier d'établissement	Membre de jury
M.	VERNET Lionel	Lycée Charles Baudelaire - Annecy Personnel de direction	Membre de jury

Article 2 : le jury d'admissibilité se réunira au rectorat, à Grenoble, le mercredi 29 avril 2026.

Article 3 : le jury d'admission se réunira au Tremble, à Gières, le mercredi 3 juin 2026.

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Signé le 28/05/2026,
Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de division des examens et concours,
Mme Laurence Giry,

Conforme à l'original, disponible sur demande